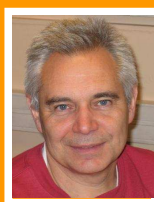


Après la décision de la Cour d'Appel de Paris en référé, la CEIDF est la seule entité à n'être pas partie prenante du groupe BPCE. Le syndicat Sud a pris une sacrée responsabilité en dénonçant devant les tribunaux la création du groupe BPCE. En effet aujourd'hui, la question que tous les salariés de la CEIDF sont en droit de se poser est la suivante : "Quelle est la viabilité économique, financière, organisationnelle de notre entreprise pour le devenir des 5300 salariés avec le risque de devenir une banque régionale coupée du groupe ?"

Soyons clair. Loin de nous ravir, « SEQUANA » (création de BPCE) ne nous fait pas sauter de joie et « OPTIMISATION » recueille notre franche hostilité. Mais le blocage absolu sans autre perspective ne constitue pas une alternative favorable pour le personnel. C'est la raison de notre opposition à la motion votée au dernier CE par les élus Sud-CGT qui vise à retarder le projet en cours et risque de fermer définitivement la porte à toute possibilité de faire évoluer ce dernier. Le refus de toute négociation ne peut constituer une alternative à l'absence de mobilisation du personnel.



Jean-Pierre JANAUDY  
Délégué Syndical CFDT



Yves FOULARD  
Délégué Syndical CFDT

### Pour la CFDT, la raison doit l'emporter.

### On ne joue pas avec 5300 emplois !!!

La délibération lue au CE du 19/08 par les élus Sud-CGT confirme pour ces O.S la fuite dans l'inconnu et une absence totale de stratégie pour le groupe caisse d'épargne. Ces deux syndicats lancent une série de demandes et d'exclusives dont on n'attend aucune réponse. Ce qu'il faut dire et que se garde bien de dire Sud, c'est qu'il a perdu en référé en 1<sup>ère</sup> instance le 10 juillet 2009 et qu'il a gagné en appel en référé le 31 juillet. Mais le jugement sur le fond se tiendra en 1<sup>ère</sup> instance le 15/09. Si le juge infirme la décision de la Cour d'Appel, la décision de cette cour aura constitué un énorme coup politique pour les élus Sud-CGT mais leur évitera de se positionner sur « Quel avenir pour la CEIDF en dehors du groupe BPCE ? ».

La création du groupe BPCE est un pis-aller aux dérives de la CNCE (achat Nexity et Meilleur taux.com au plus haut, perte de marché de 750 millions sur opération pour compte propre ) et à la faillite du modèle de banque d'investissement de NATIXIS qui avec 883 millions de perte au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 après plus de 1,839 milliards de perte au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 creuse encore plus sa

tombe sachant que, dans le même temps, la CNCE ne versera aucun dividende au 2<sup>ème</sup> trimestre à ses actionnaires et aux caisses régionales, qui ont investi une partie importante de leurs fonds propres. (montant prévisionnel des dividendes pour la CEIDF pour l'année 2009 : **100,8 M€**).

Car la question essentielle d'aujourd'hui repose sur la pérennité du groupe caisse d'épargne et le maintien de l'emploi de ses salariés.

En ce sens, le groupe BPCE constitue un moindre mal. Il n'y a pas d'autre alternative !

La CFDT tant au niveau national que local a clairement indiqué sa volonté de rendre un avis sur le projet de rapprochement BPCE. Ce qu'elle a fait depuis le mois de juin.

En effet, à ce jour, 52 Comité d'entreprises sur 54 entreprises du nouveau groupe ont rendu cet avis. A la CEIDF, un avis a été rendu le 23 juin 2009. Cet avis jugé valable en 1<sup>ère</sup> instance a donc été cassé en appel.

**Nous attendons maintenant l'avis du juge sur le fond.**

LA CFDT prend acte du processus de création du groupe BPCE en cours et fera tout pour maintenir, garantir et améliorer le statut social du personnel des caisses d'épargne. Elle ne peut imaginer un instant la CEIDF fonctionner en dehors du groupe BPCE.

**Ce sont nos emplois qui sont en jeu !**



CFDT de la Caisse d'Épargne Ile De France

25 rue du Louvre

75001 PARIS

01.40.41.32.17  
01.40.41.31.92



www.cfdt-ceidf.com  
cfdtceidf@orange.fr